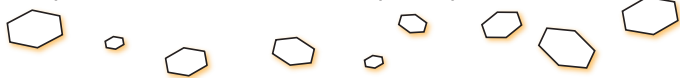


Conservatoire à Rayonnement Régional

Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques



le THÉÂTRE



dijon.fr



présentation générale

« ... École de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, le théâtre est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence qui implique des techniques et son enseignement une méthode. »

En application de ces principes, les classes de théâtre des conservatoires proposent, dans un cadre défini, un enseignement initial à l'art et à la pratique du théâtre qui ne préjuge pas de l'avenir des élèves : spectateurs avertis, artistes amateurs, candidats à l'aventure professionnelle, sans privilégier aucune de ces hypothèses. »

extrait du Schéma d'Orientation Pédagogique
Ministère de la Culture et de la Communication

Conditions d'âge

Le conservatoire de Dijon dispense un enseignement du Théâtre aux élèves à partir de l'âge du lycée (classe de seconde). La limite d'âge supérieure est fixée à 30 ans.

Calendrier des cours

Les cours suivent le calendrier scolaire. Ils se déroulent de la mi-septembre jusqu'à la fin du mois de juin de l'année suivante.

Implication attendue

L'élève doit impérativement pouvoir suivre l'intégralité de l'enseignement proposé en étant présent aux cours, stages et autres enseignements. Il doit également être disponible pour ses partenaires lors des répétitions en dehors des cours, pour les créations collectives, présentations de travaux et préparation d'examens...

les cursus

Les cycles : organisation

Cycle	Élèves	Volume horaire hebdomadaire (approximatif)	Durée du cycle
C I	à partir du lycée (classe de seconde)	3h00	2 ans (+/- 1 an)
C II		6h00 (*)	
C III	élèves adultes (post-bac)	9h00 (*)	
COP (**)		16h00 (*)	2 ans minimum

(*) À ce volume horaire peuvent s'ajouter, en fonction du cycle, des cours de chant et/ou de danse sous forme de cours hebdomadaires, de stages, ainsi que d'autres compléments de formation. Les stages ont lieu les week-ends ou lors des vacances durant l'année scolaire.

(**) Cycle à Orientation Professionnelle

Les cycles : évaluation et validation

Outre l'évaluation continue, les examens de fin de cycle se déroulent en fin d'année scolaire (juin). La nature des épreuves varient en fonction du cycle.

Il est veillé à ce que l'évaluation s'effectue dans des conditions de jeu sur scène et en public.

- Cycle I** validé par une Attestation de validation de 1er cycle
- Cycle II** validé par la délivrance du Brevet d'Études Théâtrales (BET)
- Cycle III** validé par la délivrance du Certificat d'Études Théâtrales (CET)
- COP** validé par la délivrance du Diplôme d'Études Théâtrales (DET)

contenu pédagogique

Les cours, ateliers et stages ont une exigence de qualité, d'investissement et de progression.

Le cursus, conformément au schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication, propose aux élèves d'appréhender leur formation de manière progressive. Il permet ainsi la rencontre avec le théâtre tout en proposant un investissement en rapport avec le projet personnel de chacun, jusqu'à offrir à ceux qui le désirent et qui en ont les capacités, une orientation pré-professionnelle.

Pour tous les cycles

- » Présentations publiques et participation à l'activité artistique du conservatoire : spectacles, cartes blanches, scènes ouvertes, lectures publiques...
- » Sorties pédagogiques et artistiques en lien avec la saison culturelle du conservatoire et l'actualité artistique dijonnaise
- » Rencontre avec les équipes artistiques des établissements partenaires

Cycle I cycle de détermination

- » Initiation au jeu collectif (jeu choral, improvisation)
- » Pratique du jeu théâtral
- » Techniques de base : conscience du corps, du partenaire et de l'espace scénique ; compréhension des notions d'énergies, d'intentions ; maîtrise de la respiration et de la diction
- » Découvertes des écritures théâtrales

Cycle II renforcement des bases et interprétation

- » Enrichissement des connaissances et maîtrise des outils techniques et artistiques liés à la pratique du théâtre
- » Observation et analyse des textes (situations, enjeux, personnage, style)
- » Entraînement à l'interprétation
- » Cours complémentaires de technique vocale et danse (optionnels)
- » Stages de découverte de différentes techniques théâtrales



Cycle III approfondissement des acquis

- » renforcer le travail d'interprétation (présence, jeu avec le partenaire, sensibilité)
- » Développement d'une culture théâtrale et approche de la création contemporaine.
- » Projets transversaux avec les départements danse et musique
- » Cours complémentaires obligatoires de technique vocale et danse
- » Stages spécifiques sur le théâtre : scénographie, dramaturgie, écriture...

COP cycle à Orientation Professionnelle voir page 8

Cours de technique vocale

Le corps est le support naturel de la voix. Pour la développer et l'enrichir, la connaissance du schéma corporel, l'apprentissage d'une respiration basée sur la souplesse du diaphragme, la découverte des résonateurs permettent de développer, d'enrichir et solidifier la voix.

Cours de danse

Par l'approche de la danse, les comédiens sont amenés à développer écoute et conscience corporelle grâce à différentes techniques. Un travail mené sur la posture et la conscience de l'espace dans sa globalité renforce la présence scénique et la conscience de l'instant. Cette démarche est conduite notamment par des ateliers d'improvisation/composition mêlant mouvement et utilisation de la voix, au service de la pratique théâtrale.

entrée au conservatoire

Les auditions d'entrée se déroulent en fin d'année scolaire et au début du mois de septembre.

Pour candidater, une préinscription est à effectuer sur internet : adressez-vous à la scolarité du conservatoire (voir page 12).

Entrée au conservatoire

Lors de l'audition, le candidat présente

- » Une scène au choix, extraite d'une pièce de théâtre tout style, toutes époques (3 min. max)
- » Un parcours libre au choix (3 min. max)
- » Entretien avec le jury.

Qu'est-ce qu'un « parcours libre » ?

Un temps de présence singulière sur le plateau, entièrement laissé au choix du candidat. Ce peut être un poème, un texte libre, une chanson (a capella ou avec bande son), du mime, un numéro de clown, une improvisation, de la danse...

L'entretien avec le jury

Il ne nécessite pas de préparation spécifique. C'est un moment d'échange libre avec les membres du jury. Il porte sur la motivation, l'engagement, les attentes du candidat, ainsi que sur son éventuel parcours antérieur.

Informations complémentaires

- » Le candidat doit présenter par cœur un, ou des textes de son choix, qu'il aime transmettre.
- » Le support papier des textes choisis par le candidat n'ont pas à être fournis au jury.
- » Le cas échéant, le candidat peut venir avec « une réplique ». Cette réplique peut avoir un support écrit sous les yeux.
- » Le candidat peut apporter des accessoires dont il estimerait avoir besoin. Toutefois, sur place, des accessoires de base sont disponibles (table, chaises, chaîne-hifi...).
- » Il n'est pas possible de venir répéter dans la salle avant l'audition.
- » Ces auditions d'entrée sont publiques, mais l'entretien est à huis clos.

Orientations suite à l'audition

Quelques jours après l'audition, les orientations sont affichées au conservatoire (vous pouvez aussi contacter le conservatoire par téléphone).

L'élève peut être

- » admis en cycle I ou II
- » placé en liste d'attente
- » non-admis
- » Invité à suivre une journée de stage (un samedi au début du mois de septembre). Cette journée de stage a pour but d'étudier l'éventualité d'entrer directement en cycle III. C'est le jury qui oriente le candidat retenu vers le cycle qui correspond le mieux à son profil et ses acquis actuels.

Cycle à orientation professionnelle

Voir page 8

le Cycle à Orientation Professionnelle

Ce cycle s'adresse aux étudiants qui se destinent à inscrire leur parcours dans une recherche artistique pré-professionnelle. Il est donc important que l'élève ait déjà commencé à se former et possède des acquis. L'objectif, clairement exprimé, est de permettre aux étudiants de rencontrer le monde professionnel au travers de cours dispensés par l'équipe pédagogique du conservatoire, de stages avec des artistes et intervenants extérieurs et des partenariats avec les institutions.

Modalités d'entrée

Le candidat doit avoir déjà suivi une formation antérieure et être âgé de 18 à 25 ans maximum. Au-delà, une dérogation est possible, au cas par cas, sur examen du dossier de candidature.

Contenu pédagogique et artistique

L'enseignement s'articule autour d'un projet pédagogique complet permettant à l'étudiant de se construire un parcours personnel, d'affiner ses connaissances du répertoire théâtral, d'appréhender le théâtre d'aujourd'hui dans sa diversité de production et d'esthétique et d'être à même de devenir une force de proposition autonome.

Le volume hebdomadaire moyen d'enseignement est de 16h00 : cours, stages, répétitions, créations collectives, projet personnel...

La durée du cycle est de 2 ans minimum (3e année possible sur dérogation).

À l'issue de ce cycle, chaque étudiant doit produire un projet personnel accompagné d'un dossier de présentation et du carnet de bord de son parcours.

Ce cycle est mis en place en fonction du nombre de candidatures et du nombre de candidats retenus suite aux auditions d'entrée.



après le conservatoire

Accès aux écoles supérieures

Pour intégrer une école supérieure d'art dramatique, il est préférable de s'être formé en conservatoire ou école de théâtre.

Le cursus proposé par le conservatoire a pour but, avant tout, de former des amateurs de théâtre éclairés et autonomes dans leur pratique. Cette formation offre un apprentissage structuré permettant de se former pour se produire sur scène et de déterminer ses choix par une rencontre avec le Théâtre d'aujourd'hui.

Cette formation n'est pas une classe préparatoire au concours d'entrée des écoles supérieures.

Toutefois, des élèves du conservatoire (uniquement à partir du 3e cycle) souhaitant se présenter à des concours d'entrée des écoles supérieures peuvent suivre un atelier « méthodologie et préparation aux concours » mis en place au 2e trimestre.

Par une mise en commun des objectifs, des moyens, des ambitions artistiques entre partenaires du même territoire, les propositions du département Théâtre du conservatoire sont enrichies. Pour développer leur culture théâtrale, les élèves assistent (à tarif préférentiel) à des spectacles, des répétitions, des rencontres d'artistes. Les spectacles identifiés font partie intégrante du cursus, la présence des élèves y est obligatoire. Les partenaires permettent aux élèves de rencontrer des artistes et des spécialistes dans leur domaine artistique lors de stages et master class...

Quelques partenaires et axes de collaboration

Le Théâtre Dijon Bourgogne (TDB)

- » accès aux productions
- » master class
- » stages avec les artistes associés pour les élèves du Cycle d'Orientation Professionnel

La Minoterie

- » rencontre lors de résidence
- » parcours découverte du théâtre jeune public
- » stage de jeu théâtral

Le Théâtre Mansart

- » présentations de travaux du département Théâtre
- » accueil des auditions d'entrée du conservatoire
- » stages et séances de travail pour favoriser les échanges entre le conservatoire et le Théâtre Universitaire de Dijon.

L'université de Bourgogne

- » cours histoire du théâtre pour les élèves du Cycle d'Orientation Professionnel

Lieux de cours

Les cours de théâtre sont dispensés « salle Brecht » du conservatoire située sur le site Colmar

15 rue de Colmar à Dijon

Certains enseignements sont également dispensés dans les autres locaux du conservatoire : site Clemenceau.

24 boulevard Clemenceau à Dijon

Droits d'inscription

Après admission, pour valider son inscription, l'élève s'acquitte des droits d'inscription auprès du conservatoire (en fonction du quotient familial, de la domiciliation...).

En savoir plus sur l'enseignement du Théâtre au conservatoire ?

Vous pouvez

- » Venir assister aux productions publiques du département théâtre, en vous référant à la plaquette de saison artistique du conservatoire ou en consultant son site internet.
- » Venir assister aux travaux présentés lors des portes ouvertes du conservatoire organisées au mois de juin de chaque année.
- » Joindre le conservatoire pour obtenir des réponses à des questions spécifiques.
- » Venir rencontrer le coordinateur du département Théâtre (Alain Meneust) après avoir pris rendez-vous avec lui auprès de la scolarité du conservatoire (voir page 12).

Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional

24 bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex
autres sites : 15 rue de Colmar / 8 rue Monastir

Courriel scolarite-crr@ville-dijon.fr
Téléphone 03 80 48 83 68 (service scolarité)
Site internet dijon.fr/conservatoire

J-Y. Dupont-Lemaire, *directeur*
C. Dacharry, *directeur-adjoint*
 en charge des enseignements
N. Brideron, *responsable de la scolarité*

Service scolarité, horaires

Espace Clemenceau, 1^{er} étage

En temps scolaire

jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
à partir du lundi 2 septembre

Lun fermé le matin / 13h30 - 18h00
Mar 9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Mer 9h00 - 18h00 (en continu)
Jeu 9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Ven fermé le matin / 13h30 - 17h00

Pendant les vacances d'été

du lundi 8 juillet au vendredi 19 juillet 2019
du lundi 12 août au vendredi 30 août 2019

Lun, mar,
jeu, ven } fermé le matin / 13h30 - 17h00
Mer 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00